

Legs testamentaire

Inscrire le Fonds Solidarité Sud parmi les légataires identifiés dans votre testament est un bon moyen de faire en sorte que notre mission de solidarité économique avec le Sud se poursuive longtemps encore.

Vous pouvez inscrire à votre testament un don d'un montant précis ou un pourcentage de votre avoir. Au décès, un reçu fiscal sera remis à votre succession et réduira ainsi l'impôt devant être acquitté par la succession.

Témoignage

J'ai consacré ma vie professionnelle et militante à défendre les droits des travailleurs et travailleuses et à soutenir le développement de l'économie sociale et solidaire, ici et ailleurs.

Le Fonds Solidarité Sud a été créé par des personnes retraitées qui avaient à cœur de poursuivre leur engagement militant pour l'économie sociale et la solidarité économique avec le Sud. J'en suis!

Je suis un donateur régulier du Fonds Solidarité Sud depuis plus d'une décennie. Mon engagement se poursuivra après ma mort puisque le Fonds fait partie des légataires inscrits dans mon testament.

— **Gérald Larose**, retraité, président de la Confédération des Syndicats Nationaux du Québec (CSN) pendant 16 ans et de la Caisse d'Économie Solidaire Desjardins pendant 13 ans.



FONDS
SOLIDARITÉ
SUD

Pour en savoir plus



Contactez-nous :
FondsSolidariteSud@gmail.com

Pour en savoir plus sur les projets que nous soutenons et sur les façons de contribuer, visitez notre site web :
FondsSolidariteSud.org

➔ Abonnez-vous à notre infolettre



Legs testamentaires et autres dons planifiés en appui à notre cause



➔ **Contactez-nous pour planifier une rencontre afin d'en apprendre plus sur les façons de faire un don planifié.**

Don d'assurance-vie

Le don d'une assurance-vie constitue une forme de don planifié qui permet d'appuyer une cause sociale de façon importante.

Vous pouvez inscrire le Fonds Solidarité Sud à titre de bénéficiaire de votre assurance-vie. Votre succession recevra alors un reçu d'impôt équivalant au montant d'assurance transmis lors de votre décès.

OU

Vous pouvez donner une police d'assurance-vie au Fonds Solidarité Sud qui en devient titulaire et bénéficiaire. Vous recevrez alors un reçu fiscal émis lors de l'année du don dont le montant équivaldra à la juste valeur marchande de votre police ou à sa valeur de rachat.

Témoignage

Avant de faire don de ma police d'assurance-vie au Fonds Solidarité Sud, j'ai pris le temps d'informer ma famille de mon projet, de mes motivations, incluant les avantages fiscaux générés. Ce qui m'a permis de le faire en toute sérénité.

— Clément Mercier
Membre de l'équipe de l'Estrie



Où vont vos dons ?

Vos dons participent de l'économie solidaire pour le développement de communautés dans des pays du Sud. Ils ne peuvent être destinés à autre chose. Ils peuvent servir pour le court, le moyen et/ou le long terme, toujours pour des projets solidaires au Sud.

Fonds de dotation

Notre fonds de dotation a été créé dans le but de constituer une épargne solidaire dont le capital –inaliénable– génère des revenus qui permettent de soutenir des projets à long terme.

Les dons planifiés permettent d'alimenter ce fonds de dotation et donc d'accroître la prévisibilité et la pérennité de nos actions.

Le Fonds Solidarité Sud est un organisme de bienfaisance reconnu. Un reçu pour fins d'impôt est émis pour chaque don effectué.

Avez-vous fait votre testament ?

Avez-vous fait votre mandat de protection en cas d'incapacité ?

Peut-on vous demander une 3^e chose ?

Avez-vous songé à faire un don planifié ?



Témoignage

Lorsque nous sommes devenus professeurs retraités de l'Université du Québec en Outaouais, nous avons poursuivi notre engagement pour le développement des communautés du Sud. Nous militons et travaillons pour le Fonds Solidarité Sud.

À nos dons réguliers s'est ajouté le don d'une assurance-vie. Finalement, lors de la révision de nos testaments, nous avons opté pour inscrire le Fonds Solidarité Sud comme l'un de nos légataires importants.

Nous contribuons ainsi à la cause pour laquelle nous avons œuvré pendant plusieurs décennies afin qu'elle se poursuive par-delà notre propre vie.

— Louis Favreau et Lucie Fréchette
Co-fondateurs du Fonds Solidarité Sud

Contactez-nous : FondsSolidariteSud@gmail.com